

Comment ouvrir un compte PRAGA pour suivre vos remboursements de frais médicaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la carte vitale n'intègre plus PRAGA 100 et intervient uniquement pour le régime de base RAM, Sécurité Sociale ou MSA. Il est donc nécessaire de présenter en plus de la carte vitale, l'attestation de tiers payant PRAGA 100 appelée « Attestation SP Santé » valable 1 an, et prenant en charge le ticket modérateur. Ces dispositions sont liées à l'application du tiers payant généralisé et imposées par la Ministre de la santé Marisol TOURAINE.

Comment ouvrir un compte PRAGA.

- Allez sur le site www.cavamac.fr et cliquez sur : [compte en ligne PRAGA](#)
- Cliquez sur le lien : [s'inscrire au compte en ligne PRAGA](#) et répondre aux questions :
 - N° Sécurité Sociale (13 chiffres)_____.
 - Date de naissance_____
 - Votre adresse e-mail _____.
 - Confirmation e-mail_____
- Cliquez sur ; [enregistrer](#) et un lien vous est adressé dans votre boîte mail,
- Cliquez sur ce lien (si celui-ci ne fonctionne pas, copier ce lien dans la barre de navigation).
- Saisissez ensuite votre N° Adhérent (indiqué sur votre attestation Tiers-Payant SP Santé).
- Enregistrez votre mot de passe à 6 chiffres (2 fois pour confirmation).
- Cochez les conditions particulières et cliquez sur activer.

Pour consulter le compte en ligne PRAGA après son ouverture.

Allez sur le site : www.cavamac.fr et cliquez sur : [compte en ligne PRAGA](#).

Cliquez sur le lien : [consulter mon compte en ligne PRAGA](#)

Se connecter au compte en rappelant :

- N° Sécurité Sociale (13 chiffres)
- Mot de passe (6 chiffres)

Apparaît alors sur la page suivante :

Le remboursement de vos frais médicaux pour les garanties PRAGA 100 et les sur-complémentaires PRAGA 200 ou 300 à l'exclusion des autres sur-complémentaires. Vous seront envoyés ensuite par courrier vos décomptes de remboursement.

En cliquant sur l'onglet bleu « [Remboursement](#) » apparaît vos remboursements APRIA sur 1 an. Ces remboursements viennent en plus de ceux du régime de base RAM/RSA

Pour suivre vos remboursements de votre régime obligatoire de base de la RAM, l'ouverture d'un compte est nécessaire. Pour ce faire :

Allez sur le site : www.laram.fr en indiquant votre N° Sécurité Sociale (13 chiffres) et votre mot de passe (6 chiffres).

Quelle que soit votre situation, si vous bénéficiez d'une sur-complémentaire santé, pensez à transmettre à APRIA, un justificatif (facture acquittée) pour tous dépassements d'honoraires et pour vos prothèses optiques, dentaires ou auditives.

Pour plus de renseignements contacter PRAGA ou aller sur le site <https://www.cavamac.fr/>